

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille seize, le Jeudi 30 juin à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Ecourt-Saint-Quentin, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 24 juin 2016, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSSZYN, M. Serge DERET, Mme Réjane LIBERT, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Régis BAES, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Michel ROUSSEAU, M. Jacques LECLERCQ, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Gilles PINTIAUX, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard BATTISTI, M. Bernard TRANNIN, M. Jean-Luc LEROUX, M. Rodrigue MROZ, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Gérard CRUTEL, M. Eugène CITERNE, M. Didier DRUBAY, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Jean-Paul PONT, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, Mme Sylvie JONIAUX, M. Michel DEBAVELAERE, M. Pierre DECOURRIERE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylviane DURAK, (pouvoir à Mme Sylvie JONIAUX),
Mme Nathalie POTEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre MOREAU),
M. Jean-Pierre LEGER (pouvoir à Mme Marie-Christine GUENOT),
Mme Sylvie LEGROS (pouvoir à M. Jean-Pierre HECQUET),
M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à Mme Valérie RATTE),
M. Denis SENECHAL (pouvoir à M. Gérard CRUTEL),
Mme Marie-Thérèse BRIOIS (pouvoir à M. Eugène CITERNE)
Mme Annick DANIEL (pouvoir à M. Dominique BERTOUT)
M. André LACROIX (pouvoir à M. Pierre GEORGET),

Absents représentés :

M. Georges HOUZIAUX, représenté par M. Jacques LECLERCQ
M. Bernard MAYEUX, représenté par M. Jean-Paul PONT

Absent excusé :

M. Eric MORELLE

M. Stéphane TONELLE est élu Secrétaire de Séance.

1°) Extrait délibération n°16/M06/51 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 15 avril 2016

Sur la proposition de Monsieur le Président, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Approuve** le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 15 avril 2016 qui s'est tenue à Brebières

2°) Extrait délibération n°16/M06/52 – Avis sur le projet de modification du périmètre de la Communauté Urbaine d'Arras

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur Pierre GEORGET,
Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (3 abstentions),

- **Emet un avis défavorable** au projet d'extension de périmètre de la Communauté Urbaine d'Arras figurant dans l'arrêté préfectoral du 17 mai 2016,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

3°) Extrait délibération n°16/M06/53 – Statuts de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur Pierre GEORGET,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** les modifications apportées aux compétences de la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **Approuve** les statuts de la Communauté de Communes Osartis Marquion tel qu'annexés à la présente délibération, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- **Prend acte** que, conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du CGCT, il appartiendra aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération par la Communauté de Communes. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable. Les statuts seront définitivement adoptés dès lors que la majorité qualifiée nécessaire aura été atteinte (*soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale*)

4°) Extrait délibération n°16/M06/54 – Groupement de commandes pour l'exécution de prestations de services de transports - Modification N° 2 de l'acte constitutif

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 abstention) :

- **PREND ACTE :**
 - 1°) de la modification du nombre d'adhérents au groupement de commandes pour l'exécution de prestations de services de transports ;
 - 2°) de la modification du montant de l'état prévisionnel des besoins de la commune de Corbehem pour le lot n° 3 ;
 - 3°) de la modification du montant de l'état prévisionnel des besoins du SIVU du Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Acheville-Arleux en Gohelle-Fresnoy en Gohelle-Willerval pour le lot n° 1 ;
- **APPROUVE** la nouvelle composition du groupement de commandes, ci-dessus exposée.
- **APPROUVE** la nouvelle estimation financière et, la nouvelle répartition des montants entre les membres, qui en découlent : 247 400 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre, soit 4 ans ; 24 000 € HT engagés par la commune de Corbehem au titre du lot n° 3 « Prestations diverses de transport » ; 2 000 € HT engagés par le SIVU du Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Acheville-Arleux en Gohelle-Fresnoy en Gohelle-Willerval au titre du lot n° 1 « Transport des élèves des écoles primaires vers l'Espace aquatique de Vitry-en-Artois ».
- **VALIDE** la version définitive et modifiée de la convention constitutive, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

5°) Extrait délibération n°16/M06/55 – Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE à l'unanimité** les modifications du tableau des effectifs communautaires
- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter et, le cas échéant, à nommer les agents concernés, ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6°) Extrait délibération n°16/M06/56 – Personnel communautaire – Recours à des emplois non permanents

Ceci exposé,

**Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur Pierre GEORGET,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Approuve** la création des postes non permanents précités,
- **Autorise** Monsieur le Président à recruter les agents concernés, ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant,
- **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget

7°) Extrait délibération n°16/M06/57 – Cadre d’emploi des Attachés – Mise en place du Régime Indemnitare de Fonctions, de Sujétions, d’Expertise et d’Engagement Professionnel (RIFSEEP), en remplacement de la Prime de Fonction et de Résultat (PFR)

Le conseil communautaire, entendu l’exposé de Monsieur Pierre GEORGET,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **Adopte** le Régime Indemnitare de Fonctions, de Sujétions, d’Expertise et d’Engagement Professionnel tel qu’il est défini ci-dessus, **à compter du 1^{er} août 2016**, en remplacement de la Prime de Fonction et de Résultat,
- **Dit** que l’IFSE et le CIA feront l’objet d’un réajustement automatique lorsque les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,
- **Dit** que Monsieur le Président fixera et modulera librement les attributions individuelles aux bénéficiaires potentiels en fonction des critères retenus dans la limite des plafonds réglementaires,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

8°) Extrait délibération n°16/M06/58 - Recours à l’apprentissage – Délibération de principe

Le conseil communautaire, entendu l’exposé de Monsieur Pierre GEORGET,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **Autorise** le recours au dispositif de l’apprentissage lorsque le besoin dans un service de la communauté de communes sera identifié,
- **Dit** que le recrutement d’un apprenti de moins de 18 ans sera exclu dans les secteurs où les travaux présentent un risque pour sa santé et son intégrité (utilisation de machines dangereuses - réalisation de travaux dangereux).
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire
- **Décide** d’inscrire les crédits correspondants au budget

9°) Extrait délibération n°16/M06/59 - Création d’un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d’Insertion – Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi

Le conseil communautaire, entendu l’exposé de Monsieur Pierre GEORGET,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi de CAE à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 12 mois, pour exercer les fonctions d’agent technique au service maintenance et assistance technique à 20 heures hebdomadaires,
- **DECIDE** de rémunérer l’agent sur la base du SMIC en vigueur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- **DECIDE** d’inscrire les crédits correspondants au budget

10°) Extrait délibération n°16/M06/60 - SYMEVAD – Convention de mandat de délégation de maîtrise d’ouvrage à la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **ACCEPTE** la demande du SYMEVAD de déléguer la maîtrise d’ouvrage précitée à la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mandat de délégation de maîtrise d’ouvrage à conclure avec le SYMEVAD et tous documents s’y rapportant,
- **DECIDE** d’inscrire les crédits correspondants au budget

11°) Extrait délibération n°16/M06/61 – Rapport d’activités du service Déchets

Le Conseil Communautaire,

Vu l’avis favorable de la Commission « Gestion des Déchets » du 24 mai 2016,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **DECIDE** d’adopter le rapport d’activités 2015 du Service Déchets.

12°) Extrait délibération n°16/M06/62 – Règlement intérieur des déchèteries

Le Conseil Communautaire,

Vu l’avis favorable de la Commission « Gestion des Déchets » du 24 mai 2016,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **Adopte** le règlement intérieur des déchèteries,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant

13°) Extrait délibération n°16/M06/63 – Avis sur l’extension de périmètre du SIDEN SIAN

**Le Conseil Communautaire, entendu l’exposé de Monsieur Eric ROUSSEL,
Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (5 abstentions),**

- **Emet un avis favorable** au projet d’extension de périmètre du SIDEN SIAN figurant dans l’arrêté préfectoral du 26 avril 2016,

14) Extrait délibération n°16/M06/64 - Adhésion à l’outil de vente aux enchères en ligne Agorastore

**Le Conseil Communautaire, entendu l’exposé de Monsieur Dominique BERTOOUT,
Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 abstention),**

- **Décide** d’adhérer au dispositif Agorastore à compter du 1^{er} Janvier 2017, pour une durée d’un an,
- **Autorise** le Président à signer la convention correspondante aux conditions précitées, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

15°) Extrait délibération n°16/M06/65 - Avis sur la création d’une maison de santé pluridisciplinaire à Baralle

**Le Conseil Communautaire, entendu l’exposé de Monsieur Dominique BERTOOUT,
Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (3 votes contre, 3 abstentions),**

- **Emet un avis favorable** sur la poursuite de la réflexion relative au projet de création d’une maison pluridisciplinaire de santé sur la ZAL de Baralle

16°) Extrait délibération n°16/M06/66 – Fonds de concours : modalités de mise en œuvre

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l’exposé de Monsieur Dominique BERTOOUT,
Après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- **Valide** les modalités de mise en œuvre du fonds de concours définies ci-avant,
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment l’appel à projet aux Communes,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

17°) Extrait délibération n°16/M06/67 - Demande de délégation de compétence au Département pour le transport à la demande

**Le conseil communautaire,
Vu l’avis favorable de la Commission Action Sociale en date du 11 juin 2015,
Entendu l’exposé de Monsieur HOUSAU, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **Approuve** la proposition de mise en place d’un service de transport à la demande sur le territoire de la communauté de communes,
- **Décide** d’inscrire le « Transport à la demande » au titre de l’intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale »,
- **Accepte** de solliciter auprès du conseil départemental du Pas-de-Calais la délégation de la compétence « Transport à la demande »,
- **Approuve** la transmission du projet de cahier des charges au conseil départemental,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence avec le Département du Pas-de-Calais ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

18°) Extrait délibération n°16/M06/68 - Candidature pour la création d’un service polyvalent d’aide et de soins à domicile (SPASAD) à titre expérimental

**Le conseil communautaire,
Vu l’avis favorable de la commission Action Sociale en date du 1^{er} mars 2016,**

Entendu l'exposé de Monsieur HOUSAU, Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la candidature de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION pour la création d'un SPASAD à titre expérimental,
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du conseil départemental et à signer tous documents en lien avec cette candidature.

19°) Extrait délibération n°16/M06/69 – Règlement de la mise à disposition du parc de matériel

Le conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 20 janvier 2016

Entendu l'exposé de Monsieur MROZ, Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le règlement de location et la fiche de sortie du matériel, pour une application à compter du 1^{er} septembre 2016,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

20°) Extrait délibération n°16/M06/70 – ERIM et ateliers théâtre : convention de mise à disposition de locaux pour l'année 2016/2017

Le conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 8 juin 2016

Entendu l'exposé de Monsieur MROZ, Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à conclure avec l'ensemble des communes membres de la Communauté une convention de mise à disposition de locaux en fonction des besoins et de l'organisation des cours de l'ÉRIM et de théâtre pour l'année scolaire 2016/2017
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

21°) Extrait délibération n°16/M06/71 - Sollicitation de Monsieur le Président du conseil départemental du Pas-de-Calais pour une dotation d'instruments à l'ÉRIM Osartis Marquion en 2016

Le conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 8 juin 2016

Entendu l'exposé de Monsieur MROZ, Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à solliciter une nouvelle dotation d'instruments à destination de l'ÉRIM, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, à savoir : un piano numérique et un violon.

22°) Extrait délibération n°16/M06/72 – Renouvellement de demande de subvention déposée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord Pas de Calais Picardie pour la mise en œuvre des résidences mission initiées en 2016 dans le cadre du CLEA

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Rodrigue MROZ, Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à solliciter une subvention auprès de la DRAC Nord-Pas-de-Calais-Picardie et à signer tous documents se rapportant à cette affaire

23°) Extrait délibération n°16/M06/73 – Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais

Le conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 8 juin 2016

Entendu l'exposé de Monsieur Rodrigue MROZ, Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour l'organisation de spectacles du Théâtre du Prato aux conditions précitées, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

24°) Extrait délibération n°16/M06/74 – Convention avec la Région Hauts de France dans le cadre des petits moments du festival Haute Fréquence

**Le conseil communautaire,
Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 8 juin 2016
Entendu l'exposé de Monsieur Rodrigue MROZ, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président à signer une convention de partenariat avec la Région Hauts de France aux conditions précitées, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

25°) Extrait délibération n°16/M06/75 – Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

**Le conseil communautaire,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 23 juin 2016,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide d'opter pour une répartition « dérogation libre »,
- Décide d'attribuer intégralement le montant du FPIC soit 1 211 139 € à la Communauté de Communes Osartis Marquion,
- Autorise le Président à signer tous documents correspondants

26°) Extrait délibération n°16/M06/76 – Remboursement des frais de déplacement aux élus communautaires ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction

**Le conseil communautaire,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 23 juin 2016,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** le remboursement des frais de déplacement des conseillers communautaires titulaires et suppléants, non bénéficiaires d'indemnités de fonction, à compter du 1^{er} août 2016 à l'occasion des réunions organisées par la Communauté de Communes hors de la commune qu'ils représentent :
 - Du Conseil communautaire
 - Du Bureau Communautaire
 - Des commissions instituées par délibération dont ils sont membres
 - Des comités consultatifs
 - Des organes délibérants ou des bureaux des organismes où les conseillers communautaires représentent la communauté de communes
- **Dit** que les dépenses engagées par l'élu seront remboursées par la Communauté de Communes sur présentation au service comptable de la communauté de communes des pièces nécessaires au remboursement, à savoir :
 - L'ordre de mission annuel à joindre au premier versement
 - Un RIB
 - une copie de la carte grise du véhicule utilisé
 - un état de frais semestriel
 - les convocations aux réunions
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget
- **Autorise** le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

27°) Extrait délibération n°16/M06/77 – Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget Principal

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 au titre de l'année 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes.
-

28°) Extrait délibération n°16/M06/78 – Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget Annexe « Parc de l'Aérodrome »

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 au titre de l'année 2016 du Budget Annexe « Parc de l'Aérodrome » de la Communauté de Communes.

29°) Extrait délibération n°16/M06/79 – Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget Annexe « Port Fluvial »

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 au titre de l'année 2016 du Budget Annexe « Port Fluvial» de la Communauté de Communes.

30°) Extrait délibération n°16/M06/80 – Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget Annexe « Les Béliers »

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 au titre de l'année 2016 du Budget Annexe « Les Béliers » de la Communauté de Communes.

31°) Extrait délibération n°16/M06/81 – Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget Annexe « ZAL de Baralle »

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 au titre de l'année 2016 du Budget Annexe « ZAL de Baralle» de la Communauté de Communes.

32°) Extrait délibération n°16/M06/82 – Délibération pour les fêtes et cérémonies (compte 6232)

Le conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 23 juin 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le principe de prévoir les dépenses suivantes au compte 6232 :

- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations, (...)
- Des fleurs, couronnes, objets, à l'occasion de divers événements notamment mariage, décès, naissances, départ, récompenses sportives culturelles (...)
- Des frais de réception, bouche, hébergement liés aux spectacles ou manifestations sportives et diverses, (...)
- Des dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations, (...)

Dans la limite des crédits pris au budget

33°) Extrait délibération n°16/M06/83 – Artois Emploi Entreprise – Cotisation au titre de l'année 2016

Le conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 23 juin 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le versement de cette cotisation à AEE pour 15 €, ce montant est prévu au Budget Primitif 2016.

34°) Extrait délibération n°16/M06/84 – Admission en non valeur

Le conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 23 juin 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette présenté,
- Charge Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- Prévoit les crédits au budget principal 2016.

*Extraits des délibérations affichés le 6 juillet 2016
Le Président, Pierre GEORGET*